



# AMENAGEMENT D'UNE ZONE HUMIDE ARTIFICIELLE TAMPON

COMMUNE DE MESLAND (41)

Règlement de consultation



# 1 Acheteur public

## 1.1 Maître d'ouvrage :

**Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse & Affluents**

**4 rue Bailli**

**41190 HERBAULT**

Président : Jean Louis SLOVAK

## 1.2 Organisme délivrant les dossiers

Pour obtenir le Dossier de Consultation des Entreprises, les candidats doivent s'adresser au :

**Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse & Affluents**

**4 rue Bailli**

**41190 HERBAULT**

Téléphone : 02.54.46.25.78

Courriel : [smbcisse@orange.fr](mailto:smbcisse@orange.fr)

Le Dossier de Consultation des Entreprises est remis à chaque entreprise en un seul exemplaire ou envoyé par courriel.

Pour obtenir des informations administratives et techniques, les candidats doivent s'adresser par écrit au :

**Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse & Affluents**

**4 rue Bailli**

**41190 HERBAULT**

Personnes ressources : Ludovic COGNARD

[l.cognard-smbcisse@orange.fr](mailto:l.cognard-smbcisse@orange.fr)

Concernant les éventuels renseignements complémentaires sur le cahier des charges, ceux-ci ne seront plus communiqués aux entreprises 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

### 1.3 Adresse d'envoi des offres :

**Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse & Affluents**  
**4 rue Bailli**  
**41190 HERBAULT**

Les bureaux du Syndicat sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17h00.

### 1.4 Type d'acheteur public :

Collectivités territoriales.

## **2 Objet du marché**

### 2.1 Description des travaux

Le marché a pour objet l'exécution de travaux suivants :

Aménagement d'une Zone Humide Artificielle Tampon sur la Commune de MESLAND (41)

### 2.2 Division en lots

Lot n° 1 : Fournitures et Travaux « Génie écologique – Interventions sur végétation »

Lot n°2 : Fournitures et Travaux « Génie civil – Interventions mécaniques »

Lot n°3 : Fournitures et Travaux « Aménagement pour l'accueil du Public »

### 2.3 Lieu d'exécution

Ces travaux doivent être exécutés sur la commune de Mesland (41)

### 2.4 Délais d'exécutions

Les délais d'exécutions sont fixés selon les informations présentes dans le C.C.T.P.

## **3 Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

### 3.1 Groupements

Entreprise unique ou groupement d'entreprises conjointes ou solidaires

### 3.2 Modalités de règlement des marchés

Par mandat administratif à 30 jours.

### 3.3 Conditions de participation et critères de sélection

Il est rappelé que le ou les signataires **doivent être habilités** à engager la Société.

## 4 Procédure

### 4.1 Type de procédure

Le présent marché est passé en Appel d'Offre Ouvert sous la forme d'une procédure adaptée.

### 4.2 Critères d'attribution

Pour chacun des lots, les critères d'attribution sont les suivants (le chiffre qui suit correspondra au coefficient d'évaluation) :

- ✓ **prix des prestations /50 ;**
- ✓ **valeur technique au regard de la notice technique présentée /30 ;**
- ✓ **Délais / 20**

### 4.3 Date

Date limite de réception des offres : Vendredi 20 Mars à 17h00 (le cachet de la poste faisant foi).

### 4.4 Langue

Les offres devront être rédigées en langue française.

### 4.5 Délai de validité des offres et commencement des travaux

**90 JOURS** à compter de la date limite de remise des offres.

## 5 Autres renseignements

### 5.1 Contenu du dossier de consultation

- 1) - Règlement de Consultation (R.C) ;
- 2) - Actes d'Engagements (A.E.) ;
- 3) - Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) ;

- 4) - Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) ;
- 5) - Bordereau de prix (B.P) unitaires en euros ;
- 6) - Cahiers des Clauses Techniques Générales (C.C.T.G.) applicables aux marchés publics de travaux ;
- 7) - Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics de travaux (C.C.A.G.) en vigueur le premier mois précédant la date limite de remise des offres.

Les pièces 6 et 7 ne sont pas jointes mais cependant doivent être réputées parfaitement connues des soumissionnaires.

Les dispositions de ces documents prévalent sur celles qui figuraient sur les documents lettres ou autres échangés entre la personne publique et l'entrepreneur préalablement à la signature du présent marché.

Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés par l'entrepreneur ne pourra s'intégrer au présent marché. Il en est ainsi sans que cette liste soit exhaustive, des indications figurant sur les factures, des conditions commerciales.

### 5.2 Modalités de transmission des offres

Par voie électronique à l'adresse suivante : l.cognard-smbcisse@orange.fr

### 5.3 Dépôt des offres

Les offres mises sous plis porteront **obligatoirement** LE NOM DU CANDIDAT et contiendront :

- ✓ la lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC4),
- ✓ la déclaration du candidat (volets 1 et 2) (DC5);
- ✓ une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (ou DC7).

Le candidat produisant cette déclaration devra fournir les attestations fiscales et sociales correspondantes **dans un délai de 8 jours** à compter de la date de la

demande par le service instructeur desdites attestations. Faute d'avoir rempli ses obligations dans ce délai, le candidat pressenti verra son offre rejetée ;

- ✓ les certificats attestant les déclarations et paiements correspondants, ou l'état annuel visé par le Trésorier Payeur Général (ou DC7).
- ✓ Un mémoire technique comprenant tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (par exemple : les références pour travaux similaires, les moyens techniques et humains, échantillons ou autres si souhaités), et plus globalement la perception et l'appropriation technique des travaux envisagés (voir Art. 5 de l'AE).
- ✓ une attestation d'assurance RC et décennale.

Puis, l'ensemble des pièces du marché signées avec :

- ✓ le (ou les) Acte(s) d'Engagement(s) dûment(s) complété(s);
- ✓ le Règlement de Consultation ;
- ✓ le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- ✓ le Cahier des Clauses Techniques Particulières ;
- ✓ le Bordereau des Prix unitaires en euros ;
- ✓ le certificat de visite préalable.

Dans le cas où le(s) candidat(s) souhaite(nt) répondre à plusieurs lots, il(s) devra(ont) devront joindre un acte d'engagement par lot. Le bordereau des prix sera retourné intégralement même si le candidat ne répond qu'à un seul lot.

#### 5.4 Prix

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : l'euro (€).

A.....,

le.....

Lu et accepté par l'entrepreneur